

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

25/02/2015

Dossier complet le :

25/02/2015

N° d'enregistrement

F0831SP0045

1. Intitulé du projet

ECO QUARTIER des LAUGIERS SUD

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie de Solliès-Pont

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur le Maire André GARON

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33° Zone d'aménagement concertée : SHON supérieure ou égale à 10 000 m ² et inférieure à 40 000 m ² et terrain d'assiette ne couvrant pas une superficie supérieure ou égale à 10 ha	- La SHON créée s'élève à 36 000 m ² - Le terrain d'assiette représente 90 900 m ² (le seuil de 100 000 m ² soumettant automatiquement à étude d'impact n'est pas atteint).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Le secteur des LAUGIERS SUD est un site clé pour le développement de l'urbanisation de la commune. Il bénéficie d'une implantation stratégique à proximité du centre-ville et d'une desserte routière et ferroviaire de qualité. Les terrains sont actuellement enclavés au cœur du développement de la partie Est de la ville.

Le programme prévoit la création d'un ECO QUARTIER à vocation dominante d'habitat comprenant :

- 300 à 400 logements en majeure partie sous forme d'ensembles collectifs de moyenne densité (R+2 et R+3),
- des équipements publics : gymnase, terrain de sport, parc, aire de stationnement,
- des commerces de proximité.

L'urbanisation se développera autour d'une promenade piétonne centrale, parcourant le site d'Est-Ouest, dans le prolongement de la traversée souterraine existante de la voie ferrée assurant ainsi une véritable articulation avec la gare et le centre-ville. Une place plantée sera aménagée au croisement avec la RD58 afin d'y accueillir les commerces. Les abords de la RD58 seront requalifiés pour offrir aux piétons et modes doux une continuité Nord-Sud.

La commune s'est engagée dans une démarche de labellisation ECO QUARTIER et a pour cela mis en place une Approche Environnementale de l'Urbanisme qui a permis de comparer plusieurs scénarii d'aménagement.

4.2 Objectifs du projet

Le secteur des LAUGIERS SUD représente un enjeu fort pour le développement urbain de la commune. Il est en effet identifié dans le PADD comme un secteur à privilégier pour un développement urbain en continuité du centre ancien. Par ailleurs, il est identifié au SCOT comme un site d'extension prioritaire à vocation d'habitat et/ou d'équipements. Il est également inscrit au PLH comme un site majeur pour le développement de la vallée du Gapeau et comme un site vitrine de l'écoconstruction.

Les objectifs sont les suivants :

- Développer l'urbanisation au travers d'une centralité nouvelle en liaison avec la gare et le centre-ville,
- Répondre à la forte demande locale de logements,
- Accueillir des équipements publics structurants,
- Assurer une desserte efficace et diversifiée articulée autour des infrastructures existantes,
- Préserver l'identité et les qualités propres au site en s'appuyant sur la trame actuelle.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Afin d'assurer la pérennité de la démarche AEU visant la labellisation ECO-QUARTIER, les actions opérationnelles seront retranscrites dans les cahiers de cession des terrains à destination des aménageurs.

Les travaux seront réalisés par phases successives en fonction de la commercialisation des différents lots.

Les travaux se dérouleront de la façon suivante :

- Travaux préparatoires
- Terrassement
- Pose des réseaux
- Aménagement des voiries
- Construction des logements

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'ECO QUARTIER des LAUGIERS SUD constituera une nouvelle polarité articulée avec le centre-ville et les principaux axes de transport, en particulier avec la gare SNCF.

La structure de l'opération a permis de délimiter 4 macro-lots qui disposeront chacun de leur propre accès permettant une distribution interne autonome.

Le projet comprendra au moins 40% de logements sociaux et de logements en accession sociale. La réalisation d'équipements publics et l'implantation de services et de commerces contribueront à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité du quartier.

La démarche AEU mise en place en vue de la labellisation ECO QUARTIER permettra d'intégrer le projet dans son environnement.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Concertation publique au titre de l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme : 3 ateliers participatifs, 2 réunions publiques,
- Déclaration au titre des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement (Loi sur l'Eau) et évaluation Natura 2000,
- Procédure de création de ZAC.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Création de ZAC

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
SHON créée	36 000 m ²
Emprise de la ZAC	90 900 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Quartier LAUGIERS SUD
83210 Sclliès-Pont

Coordonnées géographiques¹

Long. 6 ° 02 ' 30 " E Lat. 43 ° 11 ' 28 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? _____

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'ouïre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site correspond à d'anciennes parcelles agricoles (vergers notamment) actuellement à l'état de friches. Autour, l'urbanisation s'est développée au cours des 30 dernières années sous une forme pavillonnaire au gré des opportunités foncières.

Le foncier est intégralement maîtrisé par l'Etablissement Public Foncier dans le cadre d'une convention opérationnelle avec la commune de Solliès-Pont. La réserve foncière a été déclarée d'utilité publique par un arrêté préfectoral le 31 août 2010.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Solliès-Pont approuvé le 19/04/2012 et modifié le 31/01/2013. (voir annexe)
L'emprise foncière est située dans la zone 2AUa qui correspond aux espaces stratégiques de développement futur de la commune à vocation principale d'habitat, accompagnés d'équipements publics et d'activités compatibles avec le caractère résidentiel : commerces, services, artisanat, etc.
Un emplacement réservé d'environ 10 000m² pour création d'un bassin de rétention est positionné dans l'emprise foncière.
Un espace classé cultivé à protéger est également identifié dans l'emprise et correspond à une parcelle abritant des figuiers.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impaci>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- ZNIEFF « Mont Combe – Coudon – Baus Rouges » à 1,6 km à l'ouest - ZNIEFF « Haute vallée du Gapeau » à 2,3 km au nord-ouest
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE du Réseau Routier National approuvé le 23/05/2011. Le secteur de LAUGIERS SUD n'est pas concerné par les nuisances provoquées par l'A57 mais il est soumis au bruit du trafic ferroviaire.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention des Risques inondations du Gapeau approuvé le 19/01/2004 a été annulé le 13/03/2014 par la cour administrative d'appel de Marseille. Un nouveau PPRi a été prescrit sur la commune de Solliès-Pont le 26/11/2014. Le secteur des LAUGIERS SUD n'est pas concerné par le risque inondation.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site recensé sur les bases de données BASIAS et BASOL dans le périmètre du projet.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un périmètre de protection de captage.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 1,6 km au nord-est du SIC « Mont Caume – Mont Faron – Forêt domaniale des Morières » (FR9301608).
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera raccordé au réseau communal pour l'alimentation en eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au stade des études amont, les volumes de matériaux liés à la réalisation du projet ne sont pas définis. Toutefois, la ville de Solliès-Pont s'est engagée dans une démarche de labellisation éco-quartier et a ainsi validé plusieurs cibles prioritaires parmi lesquelles la préservation des ressources par l'adaptation au site et la mise en place d'une gestion intelligente des déchets en phase travaux comme en phase exploitation. Les actions définies par la ville au travers de l'approche environnementale de l'urbanisme seront retranscrites dans les cahiers de cession des terrains afin de leur donner une valeur contractuelle et ainsi s'assurer de leur effectivité.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En vue de la réalisation du projet, un pré diagnostic a été réalisé par un bureau d'études spécialisé en expertises écologiques (BIOTOPE). Les prospections ont été menées par un expert botaniste et un expert fauniste en hiver 2012 puis au printemps 2013 (voir annexe). Globalement, l'enjeu local de conservation est faible mais des potentialités subsistent en ce qui concerne les espèces de la flore messicole, les amphibiens et certains invertébrés. Afin de lever ces incertitudes, des passages complémentaires seront réalisés au printemps 2015. En termes de fonctionnalité, le site joue un faible rôle en raison de sa situation fortement enclavée.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet conduira à la consommation d'anciens espaces agricoles aujourd'hui à l'état de friche et dont l'aménagement est inscrit au PLU de la commune. Il est important de rappeler que dans le cadre de la démarche de labellisation ECO QUARTIER, la biodiversité et le paysage ont été érigés en enjeux prioritaires. A ce titre, le projet prévoit notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur la trame paysagère existante - Valoriser la richesse végétale du site - Conserver la caractéristique d'espace ouvert du site - Limiter au maximum l'imperméabilisation <p>Les actions correspondantes seront retranscrites dans les cahiers de cession des terrains afin de leur donner une valeur contractuelle et ainsi s'assurer de leur effectivité.</p>
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase chantier sera génératrice de nuisances sonores. L'entreprise chargée des travaux organisera son chantier de façon à respecter la législation en vigueur et à réduire au maximum les nuisances (adaptation des matériels et modes opératoires, etc.).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La disposition des équipements permet une mise à distance de la voie ferrée et des logements pour assurer le confort de tous. Compte tenu du trafic actuel sur la RD58 (environ 5000 véh/j) et du nombre de logements à créer (environ 400), le trafic induit n'engendrera pas de modification significative de l'ambiance sonore au droit des axes connexes.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux liés sont susceptibles d'engendrer des vibrations. Ces éléments seront à confirmer en fonction de la nature des sols (propagation potentielle) et de la proximité du bâti.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La voie ferrée est à l'origine de vibrations. La disposition des équipements permet une mise à distance de la voie ferrée et des logements pour assurer le confort de tous.

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'aménagement nécessitera la mise en place d'un éclairage public. Dans le cadre de la démarche de labellisation ECO-QUARTIER, un éclairage économe en énergie et non dispersif sera prescrit. Les spécifications techniques concernant le type d'éclairage seront intégrées dans les cahiers de cession des terrains à destination des aménageurs.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les travaux généreront ponctuellement des émissions de poussières en particulier lors des phases préparatoires.</p> <p>Le projet augmentera localement le nombre de véhicules et donc les émissions polluantes.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit l'intégration d'un dispositif de rétention permettant d'assurer la transparence hydraulique pour les pluies d'occurrence inférieure ou égale à 100 ans. Un système de noues et de bassins végétalisés sera mis en place.</p> <p>Une concertation a été mise en place avec la DDTM afin de valider le principe hydraulique. Un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau sera déposé auprès des services de la DDTM.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les aménagements et équipements seront raccordés au réseau d'assainissement de la commune.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet entrainera une modification du paysage dans le périmètre de la ZAC. Toutefois, dans le cadre de la démarche AEU et des ateliers participatifs des actions concrètes ont été définies afin de maintenir l'ouverture du site et la trame paysagère.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet s'inscrit sur des terrains en friches dont la maîtrise foncière est assurée par l'EPF.</p> <p>Un emplacement réservé d'environ 10 000 m² pour création d'un bassin de rétention est positionné dans l'emprise foncière. Une modification du PLU sera réalisée afin de déplacer cet emplacement réservé en cohérence avec le schéma directeur pluvial actuellement en cours de réalisation.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le programme d'aménagement a été conçu avec le souci de préserver les qualités environnementales du site et d'associer la population dès les études amont.

Cette volonté se traduit par :

- Une Approche Environnementale de l'Urbanisme en vue de la labellisation ECO QUARTIER. Les enjeux prioritaires sont : le climat et l'énergie, la ressource en eau, la biodiversité et le paysage, l'occupation du sol et les formes urbaines, l'environnement sonore, la démographie et la typologie de l'habitat, la gestion déchets. Ces enjeux ont été déclinés en cibles AEU qui ont permis d'étudier plusieurs scénarii et de retenir le meilleur. Afin d'assurer la mise en œuvre des actions opérationnelles ces dernières seront retranscrites dans les cahiers de cession des terrains à destination des aménageurs,
- Une large concertation a été mise en place au moyen de deux dispositifs : un comité consultatif de concertation chargé de faire partager la réflexion sur le futur quartier avec un panel d'habitant au fur et à mesure de l'avancement du projet, des réunions publiques où ont été présentés le diagnostic et les scénarios ainsi que les conclusions des ateliers. Les résultats de cette démarche ont permis de prendre en compte les préoccupations des habitants et de les intégrer dès les phases en amont du projet, pour figer des grandes orientations partagées qui seront garantes de la qualité urbaine du futur quartier.

Les études écologiques engagées ont mis en évidence des enjeux globalement faibles mais également des potentialités qui seront levées au printemps 2015 au moyen de relevés complémentaires.

La démarche engagée dans le cadre de cette opération permet de minimiser les impacts sur l'environnement tout en assurant l'adhésion de la population au projet développé.

Compte tenu de la prise en compte très amont des enjeux environnementaux dans la conception, le projet ne nous semble pas nécessiter une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Diagnostic
Annexe 7 : Etude écologique BIOTOPE

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

SOLLIES-PONT

le

6/2/2015

Signature

Le maire,
Docteur A. GARRON

